

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 7 mars 2019 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 4 mars 2019. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHILDKNECHT Nathalie, SCHARTNER Roger, Adjoints ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, LELOUP Yannick, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric, Mme VOGT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme MASSON Laurence donne procuration à Mme BOOG Françoise,
Mme GUTLEBEN Cécile donne procuration à M. RIBER Geoffrey,
M. KLEIN Nicolas donne procuration à Mme SCHILDKNECHT Nathalie,
Mmes BILLAUDEAU Christelle, SCHMINCK-HANSER Laura.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2019
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Vente de terrain
4. Demandes de subventions
 - A) Les Amis du Nepomuk
 - B) Société de Musique Fraternité
 - C) Les Amateurs de la Gaule
 - D) Association sportive collège Schoelcher
5. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
6. Droits de préemption
7. Permis de démolir
8. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2019 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Monsieur HANSER Geoffrey en qualité de secrétaire de séance.

3. Vente de terrain

Par délibération en date du 7 février 2019, le Conseil Municipal avait décidé la vente du terrain communal, d'une superficie de 6 ares 62 cadastré section 28 parcelle n° 184/24, à M. RAKOTONDRAMANANA Andry. En date du 16 février, M. RAKOTONDRAMANANA a informé la commune qu'il renonçait à l'achat de ce terrain.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. et Mme TAS Harun qui souhaitent acquérir la parcelle n° 184/24 sise rue de Réguisheim.

Par délibération du 25 février 2013, le prix de vente a été fixé à 13 500 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la vente du terrain communal, d'une superficie de 6 ares 62 cadastré section 28 parcelle n° 184/24, à M. et Mme TAS Harun domiciliés 130 rue Anna Schoen 68200 MULHOUSE, au prix de 89 370 €,
- autorise le Maire à signer l'acte notarial y afférent.

4. Demandes de subventions

A) Les amis du Nepomuk

Monsieur Roger SCHARTNER, Président de l'association, quitte la salle.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amis de Nepomuk qui sollicite une subvention pour l'organisation de la soirée « E Friehjohr fer unseri Sproch » qui aura lieu le 16 mars 2019. Il est rappelé que cette manifestation est initiée par le Conseil Régional pour la pérennité du dialecte alsacien.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 450 € à l'Association des Amis de Nepomuk.

B) Société de Musique Fraternité

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande d'une subvention de la Société de Musique Fraternité de Meyenheim pour la nouvelle phase de rénovation de la salle de Musique. Le coût des travaux est estimé à 5 450 €, et la Société de Musique Fraternité sollicite une subvention de 1 000 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1 000 € à la Société de Musique Fraternité de Meyenheim.

C) Les Amateurs de la Gaule

Au cours de l'Assemblée Générale du 17 février, l'amicale de la Gaule a proposé de réaliser par les membres de l'association des travaux de réfection des boiseries du bâtiment. Il est proposé de prendre en charge la totalité des fournitures pour un montant de 985,26 €.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

D) Association sportive collège Schoelcher

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'association sportive du Collège Victor Schœlcher d'Ensisheim d'une subvention de 3,05 € par licencié, montant équivalent à celui versé par le Conseil Général, concernant 16 enfants domiciliés à Meyenheim, soit une subvention totale de 48,80 €.

5. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2019 la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :
40,73 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 961,55 € pour 23,608 km ;
54,30 € par kilomètre et par artère en aérien soit 160,07 € pour 2,948 km
27,15 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques soit 70,59 € pour 2,60 m²
soit un montant total de 1 192,21 € pour l'année 2019.
- de charger le maire du recouvrement de cette redevance d'un montant total de 1 192,21 €.

6. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- les parcelles 80/25, 81/25 et 79 section 3 d'une superficie totale de 12 ares 48 sises 33A et 35 grand rue,
- la parcelle 211/67 section 36 d'une superficie de 4 ares 58 sise 59 grand rue,
- les parcelles 1 et 112(2)/02 section 1 d'une superficie totale de 6 ares 11 sises 6 grand rue,

Après délibération, le Conseil Municipal charge le Maire de contacter la SCI Le Pigeonnier pour proposer aux propriétaires l'acquisition de la parcelle après évaluation des domaines. L'acquisition de ce terrain a été évoquée dans le cadre du projet d'aménagement des bâtiments et espaces structurants centraux.

7. Permis de démolir

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de démolir suivants :

- démolition partielle d'un mur de clôture et d'un portail en bois sis 15A rue du faubourg déposé par M. NOEL Robert,
- démolition de bâtiments anciens et d'un pigeonnier sis 8 grand rue déposé par la SCI Le Pigeonnier.

8. Divers

Au cours du Conseil de Communauté en date du 19 février 2019 les délégués ont décidé :

- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente avec la SCI Maxifer des parcelles cadastrées section 92 n° 250, 252 et 274 d'une surface totale de 6 ares et 5 centiares dans la zone industrielle Ill-Thur pour un montant de 11 192,50 € HT,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente avec la SCI Aquila de la parcelle cadastrée section 48 n° 312/33 d'une surface totale de 36,74 ares dans le Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace pour un montant de 128 590 € HT,
- de fixer le montant des indemnités d'éviction suite à des acquisitions de terrains du Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace à 189 957,14 € à l'Earl Misslin Bernard et à 62 400 € à l'Earl TPleg,
- d'attribuer les marchés de service pour l'exploitation des déchetteries intercommunales comme suit :
 - . exploitation des déchetteries à l'entreprise Coved montant annuel de 609 817 € HT
 - . évacuation et traitement des déchets verts à Suez Organique montant annuel 35 800 €HT
 - . évacuation et traitement du plâtre à l'entreprise Coved montant annuel de 14 400 €HT
 - . nouvelle filières à l'entreprise Schroll montant annuel de 25 693 €HT.

Le Conseil de Communauté a pris acte des orientations budgétaires.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'attribution de la démolition et réhabilitation du bâtiment intercommunal à Ensisheim à l'entreprise Deganis pour un montant de 49 326,21 € HT,
- la signature du devis d'étude de sols avec analyse amiante/HP pour les travaux de création du lieu-dit Thurwald à Niederhergheim à l'entreprise Laboroutes pour un montant de 1 325 € HT,
- la signature d'un avenant négatif de 2 020 € HT au marché de travaux d'aménagement du chemin de la Ferme à Biltzheim confié à Pontiggia,
- la signature d'un avenant de 5 807,55 € HT au cabinet Urbami maître d'œuvre de l'aménagement de la ZA d'Oberhergheim,
- la signature de la tranche optionnelle au cabinet Serue maître d'œuvre de l'aménagement de la partie Sud du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace pour un montant de 10 500 € HT,
- la signature d'un avenant négatif de 760,35 € HT au marché de travaux de l'itinéraire cyclable Oberhergheim-Biltzheim-Niederentzen confié à l'entreprise TPV,
- l'attribution de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé pour la ZA d'Oberhergheim au bureau CSPS pour un montant de 1 328 € HT,
- la signature du marché relatif à la vidéo surveillance des déchetteries à la société ARS Telecom pour un montant de 3 800,38 € HT.

La séance est close à 20h35.